

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

---

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 45



---

N°104

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2026**

**L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Djieneba KONTE

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCKET

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Ling LENZI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

Madame Mizgin OZHAN

---

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

---

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires  
Culturelles/Service Culture

---

**OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Décor sonore fixant les modalités de versement d'une subvention d'investissement**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Vérane PEDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 avril 2026 portant approbation de subventions d'investissement attribuées aux associations pour l'année 2026 ;

Vu le projet de convention à conclure entre la Commune et l'association Décor sonore ;

Vu les devis présentés par l'association Décor sonore pour l'achat de matériel de sonorisation ;

Considérant que les activités de l'association Décor sonore sont en adéquation avec la politique culturelle de la Ville ;

Considérant que les actions et évènements menés par l'association Décor sonore participent à la dynamique du territoire albervillarien ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représentent les activités de l'association Décor sonore sur le territoire d'Aubervilliers ; qu'il convient de conventionner pour encadrer le versement de la subvention d'investissement accordée par la Ville ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour , 2 ne prennent pas part au vote( Marc GUERRIEN , Julie QUETIER)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention à conclure entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Décor sonore fixant les modalités de participation de chaque partie.

**RAPPELLE** le versement d'une subvention d'investissement de 5 200 euros (cinq mille deux cent euros) à l'association Décor sonore pour l'achat de matériel de sonorisation approuvé lors de ce même conseil municipal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention susmentionnée ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 29/04/26**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20260423-lmc143523-DE-1-1**  
**Publiée le : 29/04/26**  
**Certifiée exécutoire : 29/04/26**

Le Maire,  
Sofienne KARROUMI





**Convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Décor sonore  
fixant les modalités de versement d'une subvention d'investissement**

**Entre les soussignées**

**La Commune d'Aubervilliers**, sise à l'Hôtel de Ville 2, rue de la Commune de Paris - 93308 Aubervilliers Cedex, représentée par son Maire en exercice dûment habilité à cet effet, domicilié en cette qualité audit Hôtel de Ville et agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date

Ci-dessous désignée par « **LA COMMUNE** »

d'une part,

ET

**Décor sonore**, association déclarée dont le siège social est domicilié au 77 rue des Cités, 93300 Aubervilliers, représentée par son Président Paul FOURNIER, dûment habilité à cet effet par délibération de son assemblée générale en date du 16 septembre 2025

Numéro de SIRET : 338 398 555 00049 / APE : 9001Z

Ci-après désigné par le terme « **L'ASSOCIATION** »

d'autre part,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

Décor sonore est une association dédiée à la création sonore en espace libre. Installée à la Villa mais d'ici depuis 2011, **L'ASSOCIATION** fait de la Ville son support et sa matière d'investigation dramatique en créant des spectacles, des installations in situ et des actions pédagogiques pour le public albertivillarien.

Outre la création et diffusion de spectacles, Décor sonore développe ses propres outils et activités à travers « la Fabrique Sonore », centre de recherche, expérimentation, sensibilisation, transmission et documentation dédié au sonore dans l'espace public.

Elle participe à des actions pédagogiques auprès des élèves des établissements scolaires d'Aubervilliers (Cité éducative Aubervilliers, Collège Gisèle Halimi, écoles primaires) et des habitants du quartier de la Villa Mais d'Ici.

**L'ASSOCIATION** souhaite acquérir du matériel de sonorisation afin de poursuivre son activité.

Aussi, **LA COMMUNE** est sollicitée par **L'ASSOCIATION** pour un soutien financier de 5 200 euros pour l'achat de matériel de sonorisation.

Conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la présente convention a pour objet de définir le montant de l'intervention de **LA COMMUNE** et les conditions de son utilisation.

## **ARTICLE 2 – Montant de la participation communale**

**LA COMMUNE** s'engage à verser à **L'ASSOCIATION** une subvention exceptionnelle d'investissement de 5 200 euros pour l'achat de matériel de sonorisation. Cette contribution est inscrite au budget 2026.

## **ARTICLE 3 – Conditions d'utilisation de la subvention d'investissement**

La subvention d'investissement sera exclusivement affectée pour l'achat de matériel de sonorisation conformément aux devis fournis par **L'ASSOCIATION**.  
Les montants non utilisés ou utilisés à des fins différentes de l'objet sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de reversement.

## **ARTICLE 4 – Obligations de L'ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions législatives, **L'ASSOCIATION** s'engage à produire un compte rendu financier qui atteste après réalisation de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier sera adressé à la ville d'Aubervilliers dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée soit le 30 juin 2027.

Aubervilliers, le

Pour la Commune d'Aubervilliers  
Sofienne KARROUMI  
Maire d'Aubervilliers

Pour l'association  
Alain HERIL  
président

**De:** Mesure Professionnelle contact@mesure-professionnelle.fr   
**Objet:** [Mesure Professionnelle] Nouvelle demande  
**Date:** 14 octobre 2025 à 13:03  
**À:** "" technique@decorsonore.org

MP



MESURE PROFESSIONNELLE

TEL : 01.60.06.30.73

**DEVIS** n° 3  
Date 14/10/2025 13:03:04  
A l'attention de Décor Sonore  
E-mail technique@decorsonore.org  
Téléphone

**DÉCOR SONORE**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre offre se rapportant à votre demande de devis sur notre site Internet.

Elle concerne les produits suivants :

1 x 4035LM-IH <a href="#">Sonomètre digital intégrateur Classe 2 - mesure de 30 à 130 dB</a> <a href="#">VERSION SELECTIONNÉE : 30.0 à 130.0 dB, 490.g, ± 1.4 dB</a>	364.65 €
<b>Total Prix H.T départ atelier</b>	<b>364.65 €</b>
<b>Port</b>	<b>15 €</b>
<b>TVA</b>	<b>75.93 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>455.58 €</b>

CONDITIONS COMMERCIALES Voir détails dans votre profil de boutique

Garantie 1 an pièces et main d'oeuvre  
Règlement à la commande  
**Validité du devis 30 jours**

Merci de nous indiquer la référence de votre devis dans toute communication.

Nous vous remercions de nous avoir contacté et nous restons bien sûr à votre disposition pour toute information.

Vous pouvez télécharger la fiche technique de ce(s) produit(s) en cliquant sur le lien inclus dans le nom du/des produit(s).

**L'équipe de mesure-professionnelle.fr**  
**01 60 06 30 73**

Mesure Professionnelle  
PMC Milliot SAS au capital de 42 104,00 € - 320 459 977 00098 RCS MEAUX - Logistique et Administration : Allée des épinettes Bât.9, ZI Nord - 77200 TORCY - Tél : 01.60.06.30.73  
[conditions générales de vente consultables](#)





### Système de casques Silent Disco Reteless TA003, casques DJ professionnels pour événements musicaux, écoles (3 émetteurs, 30 casques)

Vendu et expédié par [Retevis Official](#)

Expérience sonore de qualité ; adoption de la bande U et du système double PLL ; haut-parleurs avancés de 40 mm ; excellente qualité sonore stéréo et Hi-Fi ; transmission audio plus stable Conception confortable : les coussinets d'oreille en similicuir souple et le bandeau rétractable s'adaptent à différentes formes de tête et sont confortables à porter pendant de longues périodes ; le... [Voir plus](#)

[Voir la présentation du produit](#)

[Voir le descriptif technique](#)



En 1 fois  
1599,99 €

En 4 fois  
409,97 €

~~2462,52 €~~ Prix de comparaison

**1599 €99**

Quantité : 1

Ajouter au panier



#### Informations de livraison

Faites-vous livrer à : [Aubervilliers](#)

Livraison gratuite

Livré chez vous entre le 17/10 et le 21/10



## Flight-case Classique 1000x500xH400mm

réf. FNS 1054 63



Références similaires :



Classique 1200 x 500 x H500



VOIR LE DESCRIPTIF COMPLET

### Avantages

- ✓ **Robustesse**, contreplaqué de bouleau avec revêtement phénolique brun
- ✓ **Sécurité renforcée**, fermoirs encastrés à papillon cadennassable
- ✓ **Manutention facilitée**, poignées ergonomiques
- ✓ **Adaptée aux transports routiers**, dimensions optimisées
- ✓ **Conçue pour le matériel lourd**, charge utile de 300 kg

✓ 19 en stock

Fabrication en cours

**572.40€ TTC**

Prix public

1

AJOUTER AU PANIER

Connectez-vous pour consulter votre tarif

Code tarif : **F01**

AVIS DE NOS CLIENTS

4.9/5



## Malette de transport RS PRO en Polypropylène, Dimensions externes 406 x 330 x 174mm , étanche

Code commande RS: 124-6586 | Marque: [RS PRO](#)



**RS PRO**

Sous-total (4 unités)\*

**712,64 €**  
HT

**855,16 €**  
TTC

Unité

Sélectionner ou entrer la quantité

— 4 +

Vérifier les dates de livraison

🛒 Commander



**Frais de traitement offerts pour les commandes supérieures à 50,00 €**

● En stock

- 8 unité(s) prête(s) à être expédiée(s)
- Plus 10 unité(s) prête(s) à être expédiée(s) d'un autre centre de distribution

**Besoin de plus?** Cliquez sur " Vérifier les dates de livraison " pour plus de détails